

Nouvelles locales du lundi 02 février 2015

@rib News, 02/02/2015 | Justice - Le Tribunal de grande instance de Bujumbura Mairie s'est déplacé vers la prison centrale de Muramvya où devait se tenir une séance de la Chambre du conseil pour analyser la demande de libération provisoire du directeur de la RPA. L'audience devrait normalement avoir lieu au Tribunal de grande instance de Muramvya mais le procureur de la République en Mairie de Bujumbura a décidé qu'elle se passe à l'intérieur de Muramvya. Bob Rugurika a ainsi été présent en Chambre du conseil et la décision sera rendue dans les 48 heures.

L'accusation a demandé que Bob Rugurika reste en prison pour qu'il ne continue pas à s'entretenir avec le présumé assassin des trois sœurs, à qui il a auparavant tendu le micro. La défense a de son côté prouvé qu'elle a présenté des documents montrant les textes de lois sur lesquels ils basent leurs répliques. Maître Jean Bosco Ngendakubwayo fait savoir qu'ils ont cité notamment les conventions internationales, la Constitution, la loi sur la presse et d'autres instruments juridiques en vigueur, tout cela pour montrer que la loi a été violée depuis l'arrestation de Bob Rugurika jusqu'à aujourd'hui. Plusieurs personnes s'étaient déplacées jusqu'à la prison de Muramvya pour assister à l'audience.

[rpa/bonesha/isanganiro/rtr/rtnb] - Selon l'Abbé Adrien Ntabona, l'arrestation de Bob Rugurika devrait être étudiée minutieusement par les juges. Selon ce membre du Conseil national des Bashingantahe, le procès devrait être libre d'accusations et la défense échange librement leurs conclusions et où le juge devrait transcender et assister afin de partager les parties. Il fait savoir que la vérité dans l'assassinat des trois religieuses de la paroisse Kamenge est attendue par tous et plus particulièrement leur pays d'origine, leurs familles ainsi que l'Eglise catholique du Burundi. Il demande ainsi à la justice de libérer le directeur de la RPA, de prendre en considération ses révélations et de le primer pour sa contribution dans la recherche de la vérité.

[rpa/bonesha/isanganiro/rtr] - Le président de la jeunesse de l'AD I kibiri a libéré provisoirement ce lundi par décision de la Chambre de conseil du Tribunal de grande instance de Cibitoke, après une audience tenue à cet effet vendredi de la semaine dernière. En effet, le parquet avait demandé que Patrick Nkuruziza reste en prison pour faciliter l'avancement des enquêtes. Accusé d'avoir collaboré avec ceux qui ont attaqué la province de Cibitoke au mois de décembre de l'année dernière, lui et ses avocats ont nié les faits et ont même demandé que le Tribunal de grande instance de Cibitoke se dessaisisse du cas par incompetence tout en donnant l'inculpé à l'arrêt à Bujumbura où il réside, et qu'à ce sujet, il ne voit pas la raison d'être de la poursuite.

[rpa/bonesha/isanganiro/rtr] | Politique - La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) a annoncé lundi qu'elle va commencer ce mardi l'opération de saisie des ceux qui ont été inscrits dans le but de constituer le fichier électoral. Selon le président de cette commission, cette opération va initialement prendre 45 jours et compte 3 groupes de personnes à raison de 230 personnes par groupe. Pierre Claver Ndayicariye ajoute que chaque groupe va travailler 6h par jour à commencer ce mardi à 6h, le second groupe va commencer à midi et que le troisième va commencer à 18h du soir. Il affirme également qu'ils sont en négociations avec le PNUD qui les appuie pour qu'il y ait un quatrième groupe travailler depuis minuit jusque le matin. Il assure en outre que le lieu sera fortement sécurisé et que l'accès ne sera accordé à celui qui le demande et précise qu'il ne peut pas donner la date d'affichage des listes puisqu'ils devaient tout d'abord l'opération.

[rtnb/rpa/bonesha/rpa/isanganiro/rtr] - Retraite depuis ce lundi pour deux jours entre des représentants du ministère de l'Intérieur, des organisations de la société civile burundaise, des confessions religieuses et représentants des partis politiques agrariens. Le ministre Nduwimana a assuré que cette retraite a été demandée par les représentants des confessions religieuses qui avaient constaté que cette période de préparation des élections est caractérisée par des discours et comportements qui ne tranquillisent pas et qui sont susceptibles de compromettre la tenue d'un scrutin digne de ce nom. Ils ont ainsi demandé qu'il y ait des séances de changements immédiates que ces comportements changent dans l'intérêt de tous. Malheureusement, la plupart des invités ne se sont pas présentés y compris la plupart des partis politiques de l'opposition et certaines organisations de la société civile.

[rpa/bonesha/isanganiro/rtnb/rtr] - Ouverture officielle ce lundi matin de la session de février au Sénat du Burundi. Le président de la chambre haute du Parlement a assuré que les décrets ne manquent pas. Gabriel Ntisezerana a estimé que le long processus électoral en cours sera caractérisé par un climat d'entente et de concertation tout en souhaitant que le souhait de tout le monde. Il a ajouté que la démocratie est un processus qui est engagé et qui ne va pas reculer au Burundi. Il a ainsi demandé à la communauté internationale de soutenir le Burundi dans ce processus. Signalons que plus de 20 projets de lois y compris le projet de loi sur la presse (pour corriger les dispositions déclarées inconstitutionnelles) seront examinés.

[rpa/bonesha/isanganiro/rtnb/rtr]